

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 28 août 2025

PÉNURIE DE PLACES D'EXAMEN AU PERMIS DE CONDUIRE : « **DES SOLUTIONS PERTINENTES EXISTENT !** »

Face à la problématique récurrente du manque de places d'examen au permis de conduire et, en conséquence, l'allongement des délais et des coûts de formation, le

Groupe ECF prend la parole via son Président Patrick Mirouse :

« En tant qu'organisation professionnelle, nous devons proposer des réponses pratiques, qui répondront à court terme aux enjeux concrets de nos élèves. Mais nous devons également mettre en place des solutions qui visent à augmenter le taux de réussite au permis SANS abaisser le niveau d'exigence, car il en va de la sécurité de tous. Pour ce faire, des solutions simples et efficaces existent, que nous souhaitons partager avec les institutions concernées ».

Passage en revue de ces propositions.

Comme chaque année, certains départements français reviennent sous le feu des projecteurs pour un manque de places important à l'examen du permis de conduire. Loin d'être un enjeu secondaire, le manque de place a pour conséquence directe l'allongement obligatoire de la durée de formation, et en conséquence, une augmentation de son prix de revient.

Le Groupe ECF, représenté par son Président Patrick Mirouse, a pu présenter à Monsieur Philippe BAILBÉ, directeur de cabinet de Monsieur le ministre de l'Intérieur François-Noël BUFFET, un ensemble de 3 Propositions qui visent à solutionner cette problématique :

1. Former des postiers au métier d'examineur

La première proposition portée par le Groupe ECF s'appuie sur 2 articles de loi (L221-4 et L221-5), qui font passer l'organisation des examens du permis de conduire, d'un statut de « service public » à un statut de « service universel », permettant ainsi à des organismes non étatiques agréés, de faire passer les épreuves théoriques générales (ETG).

Depuis 2016, La Poste, SGS et d'autres structures ont obtenu leur agrément pour dispenser ces prestations, dans une définition de « **délégation de service public** ». Former trois postiers contractuels par département, permettrait d'obtenir 300 examinateurs en plus, ce qui réglerait définitivement le problème de pénurie.

2. Créer un test de fin de formation obligatoire

Ce test aurait pour objectif de s'assurer que le candidat possède un niveau suffisant pour réussir l'examen du permis de conduire :

CONTACT PRESSE

www.ecf.asso.fr

- Les élèves qui réussissent ce test seraient inscrits rapidement à l'examen, et possèderaient de fortes chances de réussite.
- Les élèves qui échouent seraient invités à reprendre des heures de formation.

Les atouts de cette proposition sont nombreux :

- **Une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire :**

L'instauration du test obligatoire permettrait uniquement aux élèves qui maîtrisent la conduite de s'inscrire au permis, ce qui augmenterait instantanément le taux de réussite d'environ 20%.

- **Plus de gaspillage de places d'examen**

Réserver les places d'examen aux candidats qui ont prouvé leurs capacités par le test obligatoire libérerait de nombreuses places d'examen et permettrait de désengorger totalement le système, sans avoir besoin de recruter des inspecteurs supplémentaires.

- **Un coût de formation maîtrisé**

Ce test n'aurait pas d'impact négatif sur le budget de formation. Pour les élèves qui ont besoin de plus d'heures de conduite, le budget restera identique, car proportionnel au nombre d'heures nécessaires.

3. Généraliser la conduite accompagnée et abaisser l'âge d'accès

La filière d'apprentissage de la conduite accompagnée reste la filière :

- **La plus sûre** – Trois fois moins d'accidents – voir data assurance
- **La moins chère** – entre 5 et 7 heures de conduite de moins, soit 300 euros d'économie
- **La plus performante en taux de réussite à l'examen** - 77% en 1^{ère} présentation.

Cet apprentissage progressif entre dans le champ d'une mobilité choisie. C'est un apprentissage plus sûr et plus facile, qui non seulement permettrait d'améliorer de manière saine et simple le taux de réussite au permis de conduire, mais créerait également une route plus sûre. Pour mémoire, le Groupe ECF est mobilisé pour la création d'un accès à la mobilité pour tous dès l'âge de 14 ans, incluant bien sûr la conduite accompagnée.

Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF, se rendra disponible pour détailler ces propositions.

CONTACT PRESSE

www.ecf.asso.fr

AGENCE FIRSTCOM Cathy GRILLO | Responsable Pôle RP | Tél. : 01 71 19 70 00 | catherine@firstcom.fr

ECF Olivia BONELLI | Responsable Marketing et Communication | Tél. : 06 23 57 05 84 | olivia@ecf.asso.fr